

**PRIORITÉS BUDGÉTAIRES FÉDÉRALES
DU SECTEUR COLLÉGIAL CANADIEN**

**PRÉSENTATION DE L'ACCC AU COMITÉ PERMANENT
DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2004**

Mémoire préparé par: Association des collèges communautaires du Canada
200 - 1223, rue Michael nord
Ottawa (Ontario) K1J 7T2
Tél. : 613-746-2222 Téléc. : 613-746-6721
Web: www.accc.ca

Date: Novembre 2004

Sommaire des recommandations :

Garantir l'accessibilité aux études postsecondaires :

L'Association des collèges communautaires du Canada recommande :

- G de retirer le financement pour l'enseignement postsecondaire du **Transfert social canadien** et de créer un **Transfert pour les études postsecondaires**, en prenant soin de rétablir le financement aux niveaux de 1992-1993 et de prévoir un ajustement pour l'inflation et la croissance démographique. Afin de protéger cet investissement, le gouvernement fédéral devrait conclure une entente avec les provinces et les territoires pour s'assurer que le financement actuel pour l'enseignement postsecondaire n'est pas réduit;
- G de transformer le Programme canadien de prêts aux étudiants en un nouveau **Système d'aide aux apprenants** guidé par les principes de l'universalité, la responsabilité, la transférabilité, la simplicité, la rationalité et la flexibilité. Ce nouveau Système d'aide aux apprenants devrait aussi prévoir une expansion du Programme canadien de subventions aux étudiants à faible revenu, offrant aux étudiants à faible revenu un accès aux études postsecondaire au moyen de subventions pour la durée de leurs études;
- G de **hausser le financement** pour le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), et de **mettre à jour et modifier les politiques et les programmes d'enseignement postsecondaires du MAINC** afin de faciliter l'accès aux études postsecondaires pour les peuples des Premières nations; et
- G de mettre en place un **Fonds pour l'amélioration des infrastructures**, Fonds semblable au programme des travaux d'infrastructure des paliers fédéral, provincial et municipal. Ce Fonds permettrait de régler l'arriéré dans l'entretien reporté, d'accorder un financement opérationnel de base pour l'entretien courant et de financer l'acquisition d'équipement.

Renforcer la capacité d'innovation des collectivités :

L'Association des collèges communautaires du Canada recommande :

- G **un financement ciblé pour les collèges et les instituts** en vue d'appuyer leurs activités de recherche et de développement dans le cadre des programmes des conseils subventionnaires fédéraux, notamment un financement additionnel pour **élargir le Programme pilote d'innovation dans les collèges et la communauté** de Recherches en sciences et génie Canada, en offrant un financement additionnel de 3,6 millions de dollars pour prolonger de deux ans les six projets initiaux (600 000 \$ par projet), ainsi qu'un nouveau financement pour réaliser 100 projets de développement économique communautaire pendant cinq ans, avec une aide progressive variant de 10 millions de dollars la première année à 30 millions de dollars la cinquième année, pour un total de 120 millions de dollars pendant la durée de ces projets. Le financement pour le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté, y compris le programme pilote initial, atteindrait 127,2 millions de dollars.
- G la création de **chaires dans les collèges et les instituts** qui aideraient au renouvellement des enseignants en offrant le leadership nécessaire pour s'assurer que les méthodes d'enseignement sont à la fine pointe de la technologie et qu'elles répondent aux besoins de l'industrie, et en s'assurant que les enseignants demeurent à l'avant-plan de la recherche et du développement. L'aide pour ce programme est évaluée à 375 millions de dollars pendant cinq ans (250 000 \$/ année pour 300 chaires).

Introduction

L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) est heureuse de cette occasion qui lui est offerte de répondre à l'invitation du Comité permanent de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires et de proposer des mesures que le gouvernement devrait prendre pour assurer la croissance économique et la création d'emplois, l'investissement dans tous les membres de la société canadienne et la mise en valeur des avantages de vivre dans les régions rurales et éloignées du Canada.

Représentant 150 collèges communautaires, instituts de technologie, cégeps et collèges universitaires publics, l'ACCC est la voix nationale et internationale des collèges et des instituts du Canada. Les collèges sont les principaux fournisseurs de services de formation des adultes et d'enseignement supérieur au Canada desservant 2,5 millions d'étudiants à temps plein et à temps partiel répartis dans des campus dans plus de 900 collectivités dans toutes les régions du Canada. **Les mandats des collèges et instituts partagent tous un objectif commun – améliorer le mieux-être économique et social de leurs collectivités.**

Ils constituent le principal réseau national ayant pour mandat d'aider le gouvernement, l'industrie et la main-d'œuvre à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie nationale en matière de ressources humaines qui offre aux Canadiens, qu'ils aient ou non un emploi, les outils nécessaires pour acquérir des connaissances tout au long de leur vie.

L'engagement à long terme du gouvernement fédéral à aider les Canadiens, tant dans les grands centres urbains que dans les régions rurales et éloignées, à acquérir des connaissances, des compétences et des capacités est essentiel pour assurer le progrès socio-économique du pays. En rejoignant la population de plus de 3 000 collectivités à l'échelle du Canada, les collèges et les instituts sont dans une position unique pour réaliser la vision du gouvernement fédéral en vue de faire du Canada un des pays les plus novateurs et les plus compétents au monde. En fait, ces établissements offrent des ressources d'apprentissage flexibles et adaptables, et ils participent à des réseaux d'employeurs, d'organismes communautaires et de gouvernements locaux et régionaux. Ils sont souvent les catalyseurs de l'interaction entre l'industrie et le milieu de l'éducation, renforçant le lien entre une main-d'œuvre qualifiée prête à l'emploi et le développement économique sain à l'échelle locale.

Le mémoire présenté par l'Association au Comité permanent des finances renferme une série de recommandations qui, nous sommes convaincus, contribueront grandement à réaliser la vision du gouvernement fédéral de faire du Canada un des pays les plus novateurs et les plus compétents au monde.

1. Garantir l'accessibilité aux études postsecondaires

L'accessibilité à des études postsecondaires de qualité est essentielle pour assurer le développement économique, social et culturel du Canada. Notre société axée sur le savoir accorde une très grande importance aux études postsecondaires et au perfectionnement professionnel comme composantes majeures de la croissance économique et de la création de la richesse, contribuant au niveau de vie et à la qualité de vie très élevés du Canada, ainsi qu'à la santé et au bien-être de ses villes et de ses collectivités. L'enseignement postsecondaire sous-tend très bien les trois thèmes articulés par le premier ministre : renforcer les fondements sociaux de la vie canadienne, bâtir l'économie du 21^e siècle et assurer au Canada une place d'influence et de fierté dans le monde.

Les études postsecondaires doivent être une priorité tant à l'échelle nationale que provinciale. Les étudiants reconnaissent la valeur des études postsecondaires et de plus en plus d'entre eux veulent y avoir accès afin d'acquérir les connaissances, les compétences et la compréhension qu'ils pourront ensuite utiliser au travail et dans leur vie quotidienne. Aucun Canadien ne devrait se voir refuser la possibilité de bénéficier des études postsecondaires, que ce soit parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer leurs études, parce qu'il n'y a pas de place disponible ou parce qu'il n'y a pas assez de mesures de soutien pour les aider à terminer leurs études.

«Le savoir est la voie vers le progrès économique et les possibilités individuelles, et l'éducation est le pont pour y accéder.»

Ralph Goodale, ministre des Finances
Discours du budget de 2004

À titre d'établissements d'enseignement ayant des campus dans plus de 900 collectivités, les collèges et les instituts de technologie sont idéalement placés pour répondre aux besoins de ces groupes. Le leadership démontré par ces établissements en élargissant l'accès, l'efficacité et l'efficience grâce à l'application des principes de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis a procuré aux collèges une excellente fondation pour répondre aux besoins d'apprentissage des apprenants. Certains collèges ont beaucoup d'expérience avec les apprenants défavorisés et ont des relations de longue date avec des groupes tels que les organismes d'aide aux immigrants, les centres d'amitié, etc. Ils ont également une expérience très variée avec les travailleurs déplacés, comme ceux dans le secteur de la pêche à la morue et, plus récemment, dans le secteur forestier.

Les conditions socio-économiques de la société actuelle ont également donné lieu à un éventail de facteurs qui influent sur l'accessibilité de l'éducation : les obstacles auxquels sont confrontés les étudiants nécessitent tant avant qu'après leurs études, une population étudiante vieillissante qui fait face à des obligations financières et familiales différentes, de nouveaux immigrants qui n'ont pas les compétences requises pour intégrer le marché du travail, les besoins des diplômés confrontés à un niveau d'endettement élevé et le défi de beaucoup de familles qui cherchent à assurer l'éducation de leurs enfants. La dette des étudiants et le coût élevé alarmant des études postsecondaires contribuent à créer un schisme socio-économique majeur entre les nantis et les moins bien nantis au Canada.

«Pour que les avantages d'une économie en croissance soient partagés équitablement, nous devons être une nation qui donne à ses citoyens la chance de parfaire leurs compétences pendant toute leur vie.»

Ralph Goodale, ministre des Finances
Discours du budget de 2004

Le Programme canadien de prêts aux étudiants, qui a été créé dans les années 1960, reflétait les conditions économiques et sociales de cette époque. Depuis, l'économie et le profil de l'apprenant type ont changé radicalement et malgré les adaptations et les modifications du programme, il faut de toute évidence complètement reconcevoir le système. Les étudiants ne sont plus les diplômés du secondaire de 19 ans des années 1960, ayant des économies considérables ainsi que le soutien de leur famille. De plus, la complexité déroutante et les nombreux genres de mécanismes d'aide financière destinés à l'enseignement postsecondaire accentuent l'inaccessibilité aux fonds pour bon nombre d'apprenants actuels et éventuels.

Il est maintenant temps que les entreprises, les établissements financiers, l'industrie, la main-d'œuvre, les établissements pédagogiques publics et privés, les gouvernements fédéral et provinciaux et les étudiants particuliers travaillent ensemble pour ériger un système qui répondra aux besoins réels des Canadiens au cours des prochaines décennies.

La réduction considérable du financement de l'éducation postsecondaire et l'élimination des investissements dans l'entretien et le renouvellement des infrastructures ont comporté une grande incidence sur la capacité des collèges et des instituts à offrir un enseignement et une formation de qualité aux étudiants actuels. La diminution du financement des gouvernements a entraîné un arriéré dans l'entretien reporté ainsi que du matériel périmé. Les établissements d'enseignement postsecondaire sont maintenant aux prises avec des installations vétustes et en détérioration, des systèmes de ventilation périmés, des locaux réduits pour les étudiants et ils sont incapables de répondre à la demande croissante de la technologie et des nouvelles méthodes d'apprentissage.

«Nos investissements aideront les travailleurs à se perfectionner sans cesse pour pouvoir suivre l'évolution constante du milieu de travail. Dans cette optique, le gouvernement mettra au point une nouvelle Stratégie des compétences en milieu de travail conçue pour améliorer les régimes d'apprentissage, favoriser l'alphabétisation et rehausser d'autres aptitudes professionnelles.»

Discours du Trône
Octobre 2004

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, l'industrie, les entreprises et les établissements d'enseignement reconnaissent tous qu'il est nécessaire d'accroître les investissements dans l'enseignement postsecondaire pour que les Canadiens soient en mesure de relever la concurrence dans l'économie mondiale du savoir. Sans des fonds accrus destinés à l'infrastructure matérielle et à l'équipement technique, nos établissements d'enseignement postsecondaire ne pourront faire face à l'augmentation prévue des inscriptions au cours de la prochaine décennie et courent le risque de devoir fermer leurs installations, ce qui comportera une incidence négative sur la capacité des programmes et leur accessibilité pour les

apprenants canadiens. Il est donc essentiel que des investissements et un appui soient accordés si la capacité de l'enseignement postsecondaire du Canada ne soit érodée davantage.

Des investissements importants sont grandement nécessaires dans l'enseignement postsecondaire pour les peuples des Premières nations. Avec un taux de croissance démographique cinq fois plus élevé que celui de la population canadienne et compte tenu que 30 pour cent des Indiens inscrits sont âgés de moins de 15 ans, la population des Premières nations pourrait grandement aider à répondre à la pénurie croissante de main-d'oeuvre. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas actualisé ses politiques ou ses programmes, et on estime à environ 10 000 le nombre d'étudiants qui n'ont pu recevoir une aide financière pour poursuivre leurs études postsecondaires.

Nous croyons qu'il est possible d'élargir davantage le rôle que les collèges et les instituts jouent dans le développement du potentiel humain, de capitaliser sur l'expertise du système dans son ensemble et d'aider le gouvernement à atteindre ses objectifs stratégiques ciblés.

Garantir l'accessibilité aux études postsecondaires :

L'Association des collèges communautaires du Canada recommande :

- G** de retirer le financement pour l'enseignement postsecondaire du **Transfert social canadien** et de créer un **Transfert pour les études postsecondaires**, en prenant soin de rétablir le financement aux niveaux de 1992-1993 et de prévoir un ajustement pour l'inflation et la croissance démographique. Afin de protéger cet investissement, le gouvernement fédéral devrait conclure une entente avec les provinces et les territoires pour s'assurer que le financement actuel pour l'enseignement postsecondaire n'est pas réduit;
- G** de transformer le Programme canadien de prêts aux étudiants en un nouveau **Système d'aide aux apprenants** guidé par les principes de l'universalité, la responsabilité, la transférabilité, la simplicité, la rationalité et la flexibilité. Ce nouveau Système d'aide aux apprenants devrait aussi prévoir une expansion du Programme canadien de subventions aux étudiants à faible revenu, offrant aux étudiants à faible revenu un accès aux études postsecondaire au moyen de subventions pour la durée de leurs études;
- G** de **hausser le financement** pour le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), et de **mettre à jour et modifier les politiques et les programmes d'enseignement postsecondaires du MAINC** afin de faciliter l'accès aux études postsecondaires pour les peuples des Premières nations; et
- G** de mettre en place un **Fonds pour l'amélioration des infrastructures**, Fonds semblable au programme des travaux d'infrastructure des paliers fédéral, provincial et municipal. Ce Fonds permettrait de régler l'arriéré dans l'entretien reporté, d'accorder un financement opérationnel de base pour l'entretien courant et de financer l'acquisition d'équipement.

2. Renforcer la capacité d'innovation des collectivités

Le Canada possède un réseau national de plus de 150 collèges, instituts, cégeps et collèges universitaires répartis dans plus de 900 collectivités dans toutes les régions du Canada. En ayant une influence directe sur la croissance économique de leurs collectivités, les collèges et les instituts sont de puissants moteurs économiques qui aident les régions à bâtir et à maintenir les économies qui sont essentielles à leur prospérité future. Les collèges et les instituts sont prêts à jouer un rôle encore plus important dans le plan d'action du Canada en matière de compétitivité. .

«Les collèges du Canada se révèlent d'importants intervenants dans le système d'innovation du pays.»

Lucienne Robillard, ministre de l'Industrie et ministre responsable
de l'Agence de développement économique du Canada
pour les régions du Québec
Communiqué de presse du CRSNG, février 2004

Beaucoup de collèges et instituts offrent des technologies de pointe et les laboratoires de recherche scientifique les plus perfectionnés. Puisque la valeur des activités de recherche et développement dans les collèges et les instituts est évaluée à 100-200 millions de dollars par année, les étudiants et les enseignants bénéficient de leur exposition à de nouvelles idées et à de nouvelles méthodologies, amenant ces connaissances dans le milieu de travail et dans la salle de classe, respectivement.

Recherches en sciences et en génie Canada (Aussi connu sous le nom de Conseil de recherches en sciences naturelles et génie - CRSNG) a reconnu le potentiel de ce vaste réseau de collèges et instituts en mettant sur pied le Programme pilote d'innovation dans les collèges et la communauté. Ce Programme vise à accroître la capacité des collèges à appuyer l'innovation au niveau communautaire ou régional. Le programme est conçu et financé de façon à favoriser l'entrepreneuriat et l'établissement de nouveaux partenariats ainsi qu'à aider les collèges à prendre des risques et à trouver avec aisance de nouvelles manières de travailler avec les entreprises et les secteurs industriels locaux afin de stimuler l'innovation et la croissance économique.

L'ACCC apprécie que CRSNG reconnaisse le potentiel des collèges et des instituts, mais souhaite attirer l'attention sur les limites financières du financement total de 3 600 000 \$ pendant trois ans, qui permet de réaliser seulement six projets de développement économique communautaire. Beaucoup d'autres excellents projets ont été proposés, mais ils ne peuvent être financés - ce qui est tout à fait désolant pour le pays. Une expansion substantielle de cette initiative contribuerait de façon importante au développement socio-économique des collectivités du pays, dont beaucoup ne sont desservies que par un collège ou un institut.

«L'élément le plus important de l'innovation est la valeur. Nous ressentons les effets de l'innovation par le biais de la création et de l'amélioration de la valeur sociale et économique. En bout de ligne, les effets de l'innovation sont l'amélioration de la santé et de la richesse des citoyens et des institutions d'un pays.»

Le Conference Board du Canada
Rendement et potentiel 2004-2005 :
Comment le Canada peut-il prospérer dans le monde de demain?

L'actuel Programme des chaires de recherche du Canada se trouve au coeur d'une stratégie nationale visant à faire du Canada un des cinq meilleurs pays en matière de recherche et de développement. Ce programme a été annoncé en 2000, lorsque le gouvernement du Canada a alloué 900 millions de dollars pour établir 2 000 professorats de recherche, ou chaires de recherche du Canada, dans les universités du pays. Même si on s'attend à ce que le Programme des chaires contribue de façon importante à accroître la compétitivité du Canada dans le cadre de l'économie mondiale axée sur le savoir, à améliorer la santé des Canadiens et à enrichir leur vie sociale et culturelle, la capacité de recherche des collèges et des instituts du Canada devrait également être reconnue. Un Programme de chaires pour les collèges et les instituts contribuerait également à atteindre des objectifs complémentaires à ceux du Programme des chaires de recherche du Canada, notamment :

- contribuer au renouvellement des enseignants en procurant le leadership nécessaire pour s'assurer que les processus d'enseignement sont à la fine pointe pour répondre aux besoins de l'industrie, et garantir que les enseignants demeurent à l'avant-plan de la recherche et du développement;
- renforcer l'excellence en recherche au Canada et la capacité de recherche du Canada en attirant et en conservant les meilleurs chercheurs;
- améliorer la formation d'employés hautement qualifiés grâce à la recherche;
- renforcer la capacité des collèges et des instituts de produire et d'appliquer de nouvelles connaissances;
- promouvoir le meilleur usage possible des ressources pour la recherche grâce à une planification institutionnelle stratégique et à la collaboration entre les établissements et l'industrie.

Le secteur des collèges et des instituts est prêt à être un partenaire majeur dans la stratégie d'innovation du Canada grâce au vaste soutien qu'il peut accorder aux petites et moyennes entreprises du pays.

Renforcer la capacité d'innovation des collectivités :

L'Association des collèges communautaires du Canada recommande :

- G un **financement ciblé pour les collèges et les instituts** en vue d'appuyer leurs activités de recherche et de développement dans le cadre des programmes des conseils subventionnaires fédéraux, notamment un financement additionnel pour **élargir le Programme pilote d'innovation dans les collèges et la communauté** de Recherches en sciences et génie Canada, en offrant un financement additionnel de 3,6 millions de dollars pour prolonger de deux ans les six projets initiaux (600 000 \$ par projet), ainsi qu'un nouveau financement pour réaliser 100 projets de développement économique communautaire pendant cinq ans, avec une aide progressive variant de 10 millions de dollars la première année à 30 millions de dollars la cinquième année, pour un total de 120 millions de dollars pendant la durée de ces projets. Le financement pour le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté, y compris le programme pilote initial, atteindrait 127,2 millions de dollars.
- G la création de **chaires dans les collèges et les instituts** qui aideraient au renouvellement des enseignants en offrant le leadership nécessaire pour s'assurer que les méthodes d'enseignement sont à la fine pointe de la technologie et qu'elles répondent aux besoins de l'industrie, et en s'assurant que les enseignants demeurent à l'avant-plan de la recherche et du développement. L'aide pour ce programme est évaluée à 375 millions de dollars pendant cinq ans (250 000 \$/ année pour 300 chaires).

Conclusion

L'Association des collèges communautaires du Canada est heureuse d'avoir eu la possibilité de présenter ses perspectives au Comité permanent des finances. L'ACCC réitère son engagement à travailler de concert avec le gouvernement en vue d'élaborer des politiques et des programmes qui contribueront à la réussite économique et à la prospérité du Canada.